ISO/TC 106/SC 3

Secrétariat: AFNOR

Début de vote: 2015-11-19

Vote clos le: 2016-01-19

## Médecine bucco-dentaire — Code de désignation des dents et des régions

Dentistry — Designation system for teeth and areas of the oral cavity

des (
Le bucca.

- Designation system for

-

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSER-VATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PRO-PRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMEN-TATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS ETABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES A DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE
DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE
CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTA-TION NATIONALE.

Veuillez consulter les notes administratives en page iii



Numéro de référence ISO/FDIS 3950:2015(F)

### TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet final a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne. Le projet final a été établi sur la base des observations reçues lors de l'enquête parallèle sur le projet.

Le projet final est par conséquent soumis aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Les votes positifs ne doivent pas être accompagnés d'observations.

Les votes négatifs doivent être accompagnés des arguments techniques pertinents.



#### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Ch. de Blandonnet 8 • CP 401 CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland Tel. +41 22 749 01 11 Fax +41 22 749 09 47 copyright@iso.org www.iso.org

Som	imaire	Page
Avant	-propos	iv
Introd	Introduction	
1	Domaine d'application	1
2	Principe	1
3	Désignation des régions de la cavité buccale	1
4	Désignation des dents	2
Bibliographie 4		

#### **Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir <a href="https://www.iso.org/directives">www.iso.org/directives</a>).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir <a href="https://www.iso.org/patents">www.iso.org/patents</a>).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: <u>Avant-propos – Informations supplémentaires.</u>

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 106, *Médecine bucco-dentaire*, souscomité SC 3, *Terminologie*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 3950:2009), qui a fait l'objet d'une révision technique.

#### Introduction

L'utilisation de plus en plus répandue d'ordinateurs pour stocker les informations, ainsi que la nécessité croissante de communiquer des informations dentaires par câbles, documents imprimés ou de vive voix ont rendu nécessaire la prise en considération d'éléments de base nouveaux pour l'élaboration d'un code de désignation des dents. Le système de codage décrit dans la présente Norme internationale a été établi à l'origine par la Fédération dentaire internationale (FDI) et approuvé par L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité technique ISO/TC 106 Médecine bucco-dentaire, dans le but de répondre aux exigences suivantes:

- simple à comprendre et à enseigner;
- facile à prononcer lors de la conversation ou de la dictée; b)
- aisément communicable sous forme imprimée et câblée; c)
- d) facile à convertir en données informatiques:
- e) facilement adaptable aux diagrammes normalement utilisés en pratique dentaire générale.

# Médecine bucco-dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale

#### 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit un système de désignation des dents ou des régions de la cavité buccale, utilisant deux chiffres.

#### 2 Principe

La disposition anatomique des arcades dentaires normales par rapport aux plans sagittal, médian et occlusal permet une division logique de la cavité buccale en quadrants et sextants.

Dans ce contexte, le quadrant désigne l'un des quarts d'arcades dentaires.

De manière analogue, le sextant désigne l'un des sixièmes d'arcades dentaires.

Les régions de la cavité buccale et les dents doivent être désignées par un code à deux chiffres.

Les codes comprenant au moins un zéro (0) désignent des régions de la cavité buccale.

Le remplacement d'un zéro (0) par le chiffre neuf (9) identifie la présence d'une anomalie dans cette région spécifique de la cavité buccale.

Les codes sans zéro (0) identifient des dents individuelles. Le premier chiffre du code désigne le quadrant et fait la distinction entre les dents temporaires et les dents permanentes, et le second identifie la dent elle-même.

Les nombres utilisés pour désigner des régions de la cavité buccale, des dents, sextants ou quadrants doivent être écrits en toutes lettres et suivis du nombre correspondant entre parenthèses. Par exemple:

- Zéro (0) un (1) désigne la région maxillaire;
- Trois (3) zéro (0) désigne le quadrant inférieur gauche;
- Un (1) un (1) désigne l'incisive centrale du maxillaire droit;
- Neuf (9) quatre (4) désigne une anomalie dans le sextant antéro-supérieur.

#### 3 Désignation des régions de la cavité buccale

- 00 désigne l'ensemble de la cavité buccale
- 01 désigne la région maxillaire
- 02 désigne la région mandibulaire
- 10 désigne le quadrant supérieur droit
- 20 désigne le quadrant supérieur gauche
- 30 désigne le quadrant inférieur gauche
- 40 désigne le quadrant inférieur droit

#### ISO/FDIS 3950:2015(F)

- 03 désigne le sextant supérieur droit
- 04 désigne le sextant antéro-supérieur
- 05 désigne le sextant supérieur gauche
- 06 désigne le sextant inférieur gauche
- 07 désigne le sextant antéro-inférieur
- 08 désigne le sextant inférieur droit

#### 4 Désignation des dents

#### a) Premier chiffre

Les chiffres 1 à 4 sont utilisés pour les dents permanentes et les chiffres 5 à 8 pour les dents temporaires. Cette désignation commence dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du côté supérieur droit.

- désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur droit
- 2 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur gauche
- désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur gauche
- 4 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur droit
- 5 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur droit
- 6 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur gauche
- 7 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur gauche
- 8 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur droit
- b) Deuxième chiffre (dent)

Les dents d'un même quadrant sont désignées par le deuxième chiffre de 1 à 8 (de 1 à 5 dans le cas des dents temporaires). Cette désignation commence à partir du plan sagittal médian, en direction distale. La désignation de la dent est liée à l'anatomie de cette dernière, indépendamment de sa localisation dans la bouche.

- Dents permanentes
- 1 désigne l'incisive centrale
- 2 désigne l'incisive latérale
- 3 désigne la canine
- 4 désigne la première prémolaire
- 5 désigne la deuxième prémolaire
- 6 désigne la première molaire
- 7 désigne la deuxième molaire
- 8 désigne la troisième molaire
- Dents temporaires

- 1 désigne l'incisive centrale
- 2 désigne l'incisive latérale
- 3 désigne la canine
- 4 désigne la première molaire
- 5 désigne la deuxième molaire

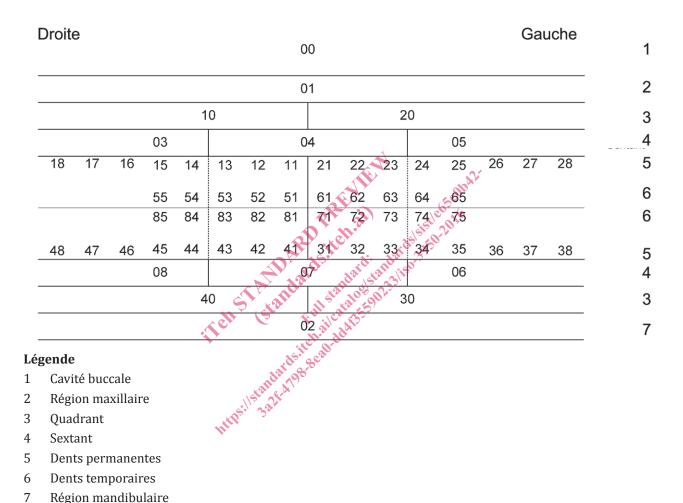


Figure 1 — Désignation numérique des dents et des régions de la cavité buccale

Région mandibulaire